

# Information et prévention

ÉCOUTE, SANTÉ, BIEN-ÊTRE... LE DÉPARTEMENT SUR TOUS LES FRONTS



Dans les Alpes de Haute-Provence, le Département finance 3 Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (Clic). Ils accueillent et conseillent gratuitement les personnes âgées avec leurs proches. Ce sont aussi des relais d'actions départementales, par exemple sur la santé.



©F.Exubis

## Les Clic, un service gratuit

Les professionnels des CLIC apportent des réponses personnalisées aux questions des personnes âgées et des familles, mais aussi aux sollicitations des services d'aide aux personnes, des médecins traitants et des établissements d'accueil.

### EN DÉTAIL :

Les Clic...

- informent sur les droits et aides possibles, et comment en bénéficier,
- orientent les personnes âgées vers les structures ou les services utiles (aide aux démarches, protection juridique, soins à domicile, accueil temporaire ou de jour, contact avec les associations...),
- évaluent leurs besoins, élaborent un plan d'accompagnement (sauf APA) en fonction de chaque situation,
- suivent et coordonnent ce plan avec les acteurs et intervenants de la santé et de l'accompagnement médico-social des personnes âgées.



Clic du Pays Dignois : 24, boulevard Victor Hugo à Digne-les-Bains - 04 92 30 33 30

Clic du Pays de Haute-Provence : Maison de retraite Saint-André, Manosque - 04 92 77 49 54

Clic du Val de Durance : 2, avenue du Stade à Sisteron - 04 92 61 53 57

## La prévention et la protection

Promouvoir la santé des seniors, c'est les aider à être en meilleure forme et donc plus autonomes. En partenariat avec les Clic et le monde associatif, le Département accompagne diverses actions pour le développement de la prévention : promotion de l'activité physique, entretien de la mémoire, prévention des

chutes, programme alimentaire, sensibilisation au bon usage des médicaments... Pour en savoir plus, consulter le CLIC le plus proche de chez vous ou votre médecin traitant.

Le Département joue aussi un rôle dans la lutte contre la maltraitance des seniors. Intentionnelles ou involontaires (ignorance ou inattention), ces maltraitements peuvent être physiques, psychologiques, financières, civiques ou médicales. Pour toute situation d'urgence concernant une personne âgée maltraitée, vous pouvez composer le 39 77 (numéro vert national gratuit), le 04 92 61 54 01 (Allô maltraitance des personnes âgées et/ou handicapés), ou le 17 (police ou gendarmerie). Pour une maltraitance constatée en établissement ou dans le cadre d'un service d'aide à domicile, vous pouvez contacter le service vieillesse-handicap du Conseil général.



Dans les Alpes de Haute-Provence, les établissements d'accueil signataires d'une convention avec l'État et le Département doivent former leur personnel à la lutte contre la maltraitance et la promotion de la santé des personnes âgées.



*Dans les Alpes de Haute-Provence, le Département agit pour la bienveillance des personnes âgées*



## Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -

04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

Plan du site

Contact

Espace presse

<https://www.mondepartement04.fr/senior/information-et-prevention>

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)